

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune Séance du vendredi 28 mars 2025

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 20 mars 2025

Présents : 11

*vingt-huit mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 12

Présents : Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, ALAIN GRIFFE, ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour :12

Représentés: JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:
AUDREY
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Validation de l'adressage communal - DE_010_2025

Par délibération n°DE_2019_095 en date du 27 juin 2019, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des

Date de transmission de l'acte: 08/04/2025

Date de réception de l'AR: 08/04/2025

015-211500012-DE_010_2025-DE
A G E D I

circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **D'ADOPTER** les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération).

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 08 AVR. 2025

publié le :

08 AVR. 2025

Date de transmission de l'acte: 08/04/2025

Date de réception de l'AR: 08/04/2025

015-211500012-DE_010_2025-DE
A G E D I